

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## L'Internationale agricole

A l'occasion d'un congrès tenu récemment en Italie par l'Association cotonnière internationale, une manifestation a eu lieu, qui ne doit pas passer inaperçue. Le comte Farina, président de l'Institut international d'agriculture de Rome, a prononcé un discours.

On sait quel est le but de cet institut, auquel coopèrent la plupart des Etats civilisés. On doit y étudier toutes les questions se rapportant à l'agriculture dans le domaine international. D'après la récente convention, ces questions sont néanmoins assez limitées et le texte officiel en donne une nomenclature qui mérite d'être reproduite.

L'institut devra :

a) Concentrer, étudier et publier dans le plus bref délai possible les renseignements statistiques, techniques ou économiques concernant la culture, les productions tant animales que végétales, le commerce des produits agricoles et les prix pratiqués sur les différents marchés ;

b) Communiquer aux intéressés, dans les mêmes conditions de rapidité, tous les renseignements dont il vient d'être parlé ;

c) Indiquer les salaires de la main-d'œuvre rurale ;

d) Faire connaître les nouvelles maladies des végétaux qui viendraient à paraître sur un point quelconque du globe, avec l'indication des territoires atteints, la marche de la maladie et, s'il est possible, les remèdes efficaces pour les combattre ;

e) Étudier les questions concernant la coopération, l'assurance et le crédit agricoles, sous toutes leurs formes, rassembler et publier les informations qui pourraient être utiles dans les différents pays à l'organisation d'œuvres de coopération, d'assurance et de crédit agricoles ;

f) Présenter, s'il y a lieu, à l'approbation des gouvernements, des mesures pour la protection des intérêts communs aux agriculteurs et pour l'amélioration de leur condition, après s'être préalablement entouré de tous les moyens d'information nécessaires, tels que : vœux exprimés par les congrès internationaux ou autres congrès agricoles et de sciences appliquées à l'agriculture, sociétés agricoles, académies, corps savants, etc.

Il ne s'agit donc, on le voit, que d'informations et d'avis. Aucune part n'est assignée à l'institut dans la législation et l'administration particulières des Etats. Son rôle se borne strictement à l'étude.

Mais il suffit de réfléchir à la complexité et à l'étendue des problèmes dont elle s'occupe pour comprendre l'importance de cette entreprise. Car tout est à créer dans le domaine qui lui est réservé. Il y a dans chaque pays des sources d'informations fort utiles, mais dispersées et hétérogènes. Les recueillir ne suffit pas, il faut les uniformiser.

Ainsi une des premières tentatives à mener à bien étant, aux yeux du comte Farina, de faire connaître d'une façon aussi exacte que possible les conditions actuelles et futures de l'offre des produits agricoles sur tous les marchés du monde, deux tâches se sont imposées aussitôt.

Tout d'abord, s'informer d'une manière très précise sur l'organisation des services de statistique agricole dans les pays, ainsi que des dispositions législatives et administratives en vigueur en la matière. Ensuite, obtenir de tous les Etats adhérents l'uniformité absolue de leurs renseignements. Et ce document spécifie :

a) Le nombre et la qualité des denrées à fournir pour chaque produit ;

b) L'époque et le mode de signaler, pour chaque culture, les prévisions de la récolte proportionnellement à un terme de comparaison égal pour tous les Etats ;

c) L'intervalle à fixer entre la fin de la récolte, le relevé statistique de sa publication ;

d) L'indication des quantités d'après leur poids et leur mesure.

Ce simple aperçu montre assez quelles difficultés rencontrera l'Institut de Rome pour obtenir des bureaux de statistique des différents pays une méthode qui coïncide avec ses propres indications.

C'est avec scepticisme que nos agriculteurs ont accueilli ce projet au moment où il leur en fut parlé, parce qu'ils n'étaient pas conviés à y collaborer eux-mêmes. Nos grandes associations agricoles eussent souhaité une représentation plus directement professionnelle des intérêts dont l'Institut de Rome devait être tout d'abord chargé. Mais il faut reconnaître que le caractère maintenant attribué à l'œuvre internationale légitime la forme officielle à laquelle on a voulu la limiter. Ces travaux de statistique, d'information sanitaire ont toujours été et sont, dans la plupart des Etats, l'apanage des bureaucraties. Elles excellent à dresser des tableaux de chiffres. Quant aux questions de mutualité agricole, elles ressortent aussi, par les encouragements qu'elles reçoivent de l'Etat, dans tous les pays, de la compétence des administrations.

L'heure des critiques est, d'ailleurs, passée. Il faut attendre l'Internationale agricole à l'œuvre. Quel que soit le succès réservé à ses efforts, il y aura eu, de ce fait, un lien de plus unissant les nations en une commune recherche du progrès. La Conférence générale et le Bureau international des poids et mesures, qui travaillent depuis 1872 à de semblables résultats, se félicitent de chaque conquête du système métrique comme d'un développement des idées pacifiques dans le monde. L'Institut international d'agriculture de Rome poursuit un but analogue. Il faut nous en féliciter. L'humanité s'achemine ainsi vers l'idéal d'harmonieuse justice. Car ce sera déjà beaucoup que les hommes en arrivent à mesurer et à peser toute chose de la même manière.

## Chambre des Députés

Séance du 7 juin 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

L'ordre du jour appelle d'abord la discussion du projet de loi adopté déjà par la Chambre et modifié par le Sénat sur le crédit maritime.

Aux termes de ce projet, des caisses régionales de crédit peuvent être constituées d'après les dispositions de la loi du 23 avril 1906. Elles ont pour but de faciliter aux membres des sociétés locales de crédit maritime les opérations qui ont trait à l'exercice de leur profession. Elles peuvent notamment consentir aux sociétés locales des avances spéciales destinées aux sociétés coopératives maritimes et remboursables par amortissement dans un délai maximum de dix ans.

Le projet est adopté.

La Chambre aborde ensuite la réforme des conseils de guerre et revient sur l'article 22, qui avait été réservé.

La commission apporte un texte tout modifié. Cet article prévoit seulement la suppression des ateliers de travaux publics. Les militaires qui au moment de la promulgation de la loi subiront une peine dans ces ateliers, seront dirigés sur les pénitenciers militaires et y accompliront leur peine dans les mêmes conditions que les militaires condamnés à l'emprisonnement. Les militaires prévenus et ceux condamnés à l'emprisonnement seront détenus dans les pénitenciers militaires. Un décret fixera les conditions d'application du présent article.

M. Gourd revient sur la question agitée dans la dernière séance : La répercussion financière de l'article.

M. Lasies propose une addition à l'article ayant pour but de rendre applicable la loi sur les accidents de travail à ceux qui emploient la main-d'œuvre des militaires détenus.

Cet amendement est pris en considération.

Les divers articles 512 à 524 sont adoptés.

Puis une discussion s'engage sur l'article 525 relatif aux crimes de droit commun.

L'article 525 est voté et la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

## La gauche à l'Académie

Le dernier scrutin marque une date dans l'histoire de l'Académie française. Depuis quelque temps, on chuchotait que l'orientation politique de l'illustre assemblée se modifierait. On vient d'en avoir la preuve.

Les droitiers se sont tous comptés sur le nom de M. de Cabrières ; les gauchers se sont comptés sur le nom de M. Duchesne, dont les tendances modernistes sont connues. Or, ce n'est un mystère pour personne, sur les quatre immortels récemment élus, et non reçus, qui n'ont pu voter, trois, MM. Brieux, Poincaré et Jean Aicard, sont de gauche ; M. Doumic est de droite.

M. Anatole France, d'autre part, qui ne va plus à l'Académie, est de gauche ; M. Marcel Prévost, tout fraîchement élu, est aussi de gauche.

En ajoutant ces cinq voix aux quinze de M. Duchesne, on trouve vingt voix de gauche.

En ajoutant la voix de M. Doumic aux quinze de M. de Cabrières, on trouve seize voix de droite. Restent deux voix à M. Liégeois, dont on ne connaît pas les tendances, et deux sièges à pourvoir.

La gauche est en majorité sous la Coupole ; ce n'est pas encore la gauche radicale, mais c'est la gauche : c'est un gros événement.

## Homonymie

Avec l'élection de M. Astier, à Montpellier, cela fait deux Astier au Palais-Bourbon. Le premier du nom est le fabricant de spécialités pharmaceutiques, multi-millionnaire, que M. Combes appela jadis un « marchand d'énergie à trois francs cinquante le flacon ».

Comment distinguer les deux Astier ? On pourrait le faire par leur prénom. Mais le marchand d'énergie de M. Combes s'appelle Placide de son nom de baptême, et il refuse de porter cette étiquette menteuse.

On pourrait encore s'en tirer en dénommant le second des Astier, Astier (de l'Hérault). Malheureusement, il est de l'Ardèche, comme le premier, quoique élu dans l'Hérault.

A la buvette, M. Salis, le joyeux député de Cette, a proposé une solution élégante.

Comme M. Astier, le multi-millionnaire, a la manie de répéter sans cesse : « Est-ce que j'ai l'air d'une poire ? » on l'appellerait Astier la Poire. Quant au second, qui est un grand viticulteur, apôtre de l'égrappage du raisin, il serait tout naturellement Astier la Grappe.

C'est bon pour la buvette et les couloirs. Pour l'Officiel il faudra trouver autre chose.

## Les livres de Napoléon

Sait-on de quoi était composée la bibliothèque de voyage de Napoléon en 1809 ?

Les livres que l'empereur, installé à Schoenbrunn, fait réclamer à Barbier, son bibliothécaire, sont : un Tacite, un Gibon, un Diodore de Sicile, les Mémoires de Retz, un choix de Lettres de Mme de Sévigné, une Bible de Sacy, une Iliade, une Enéide, un Tasse, un Camoëns, un Milton, un choix de romans grecs, un Gil Blas, le poème de la Pitié, de Delille. Tous les ouvrages en langues étrangères doivent être traduits en prose française ; il ne veut pas de traductions en vers. Les livres que l'empereur considère comme inutiles et qu'il fait ôter de sa bibliothèque sont les Eu-

res de Parny et de Bertin, les Lettres sur l'Italie, de Dupaty ; les Trois Règles de la Nature de Delille, les Bucoliques, les Morceaux choisis de Buffon, les Mémoires de La Rochefoucauld, les Souvenirs de Mme de Caylus. Il fait retrancher également les auteurs dramatiques de second ordre, parce que, sans doute, son auteur préféré, Corneille, lui suffit. Enfin, il veut que l'histoire et les chroniques soient dans le format in-12, le reste dans le plus petit format possible.

## La presse aux États-Unis

Les Etats-Unis tiennent le record de la presse quotidienne avec 2.500 journaux par jour. Le capital que représentent ces journaux est énorme, car les dépenses d'un grand journal atteignent annuellement le chiffre de 5 millions de francs. Pour un certain nombre, cette somme s'élève à vingt millions. Deux ou trois feuilles, dont l'importance est exceptionnelle, dépassent trente millions.

Les rédactions des grands journaux américains sont installées dans de véritables palais, hauts de quinze à vingt étages. Ces édifices gigantesques renferment une véritable armée de rédacteurs, d'employés, de compositeurs, des rotatives dont quelques-unes coûtent 500.000 fr. et qui débitent 300.000 exemplaires à l'heure ; des postes téléphoniques, télégraphiques, etc. Quant aux correspondants à l'étranger, ils sont légion.

C'est la réclame qui fournit aux journaux les sommes colossales dont ils ont besoin pour exister, réclame qu'on ne voit qu'en Amérique. Annuellement, les journaux encaissent par ce moyen une somme d'environ 2 milliards 500.000 fr. Une seule page d'un grand quotidien rapporte de 20 à 25.000 fr. Certaines grosses maisons industrielles versent à un seul journal jusqu'à près d'un million par an.

Les journaux ne connaissent plus que la machine à composer. Les feuilles à grand tirage emploient 30, 50 et même 70 machines.

Ajoutons encore que la quantité de matière est si considérable que, pendant la nuit, on compose environ 70 à 100 colonnes, dont presque un quart reste sur le marbre.

## INFORMATIONS

### Elections sénatoriales

SARTHE	
Inscrits, 881 ; votants, 875.	
Au premier tour de scrutin, ont obtenu :	
MM. Lebert, rép. de gauche	363 voix
Breteau, rép. de g. . . . .	309 —
Mauvais, rép. indép. . . . .	196 —
Clausse, soc. unifié. . . . .	2 —
Divers et bulletins nuls, 4.	
Ballottage.	

### Deuxième tour :

Inscrits, 881 ; votants, 873.	
Ont obtenu :	
MM. Lebert, r. de g. . . . .	555 voix
Breteau, rép. de g. . . . .	282 —
Mauvais, rép. indép. . . . .	25 —
Clausse, soc. unifié. . . . .	2 —
Blancs et nuls, 0.	

### AUBE

Votants, 655.	
Ont obtenu :	
MM. Castillard, dép. rad. . . . .	226 voix
Mony, radical soc. . . . .	219 —
Théveny, progressiste	218 —
Ballottage.	

### Deuxième tour :

Votants, 697.	
Ont obtenu :	
MM. Castillard, dép. r. Elu.	467 voix
Théveny, progressiste	112 —
Mony, radical soc. . . . .	54 —
Blancs et nuls, 24.	

**Les journalistes départementaux**  
L'assemblée générale annuelle de la presse républicaine départementale a eu lieu dimanche à l'Hôtel Continental. Le Journal du Lot était représenté

à cette réunion par son directeur, M. A. Coueslant.

Parmi les principales questions à l'ordre du jour, les suivantes ont donné lieu à un débat fort animé : compte rendu des travaux de l'Association et Syndicat, pendant l'exercice 1908-1909 ; titularisation de nouveaux membres ; augmentation du taux de la pension.

L'Association a également procédé à l'élection de dix membres du Comité.

Enfin, à une heure, un banquet présidé par M. Dubard, président de l'Association, a réuni un grand nombre de convives, parmi lesquels nous avons remarqué la présence de MM. Jean Dupuy, président du Syndicat des Associations de presse ; Paul Strauss, président de l'Association des journalistes républicains français ; Pierre Baudin, des journalistes parisiens ; G. Lecomte, président de la Société des gens de lettres ; Prévost, représentant le ministre de l'instruction publique ; Raynaud, député de Ruffec, etc., etc.

A l'issue du repas, des toasts élogieux et chaleureux furent prononcés par toutes ces personnalités, qui s'accordèrent à célébrer l'union toujours plus intime des diverses Associations de presse pour le plus grand avantage des journalistes et du pays lui-même, dont la presse est la grande éducatrice.

## Au Maroc

### Les relations hispano-marocaines

Des nouvelles particulières de Tanger assurent que l'ambassade de Moulay Hafid partira de Fez pour Madrid la semaine prochaine.

Des télégrammes de Tanger au directeur de l'Imparcial insistent sur le fait que la rupture des négociations est due exclusivement à une question personnelle entre Moulay-Hafid et M. Merry del Val, qui l'aurait provoquée.

On croit que M. Merry del Val est démissionnaire ; mais cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

### Moulay-Hafid et l'Angleterre

On mande de Fez que la mission anglaise est partie le 2 juin pour Tanger. Le ministre anglais a réussi à obtenir du sultan des lettres chrétiennes ordonnant aux gouverneurs des districts intéressés de veiller au règlement des demandes des commerçants anglais, règlement que le sultan voulait tout d'abord voir s'effectuer par les soins d'une commission siégeant à Tanger.

### Moulay-el-Kébir et Moulay-Hafid

La Deutsche Kabelgram Gesellschaft reçoit de Tanger le télégramme suivant :

Dans une lettre d'excuses adressée à Moulay-Hafid par son frère Moulay-el-Kébir, celui-ci lui annonce sa soumission complète et se met à son entière disposition. Il y déclare, dit-on, qu'il est à même de faire à Hafid d'importantes révélations qui éclaireraient d'un jour particulier l'intervention d'une puissance étrangère dans la politique intérieure du Maroc.

**La réforme électorale**  
M. Charles Benoist, président du groupe de la réforme électorale, a convoqué par lettres individuelles tous les membres du groupe pour jeudi prochain.

Son but est de rechercher entre tous les partisans d'une réforme électorale, à la Chambre, un terrain commun d'entente.  
Réforme par représentation proportionnelle, préconisée par M. Benoist ; réforme par représentation proportionnelle, préconisée par M. Klotz, réforme par la péréquation des circonscriptions et la diminution du nombre des députés, préconisée par M. Dessoye. D'autres projets encore de MM. Breton, Ramel, Suchetet, etc.

M. Charles Benoist, et un très grand nombre de ses collègues, sont d'avis que cette diversité de projets est préjudiciable à la réalisation d'une

réforme électorale quelle qu'elle soit. C'est pourquoi un effort va être tenté pour qu'une proposition unique, claire, précise, soit présentée à la Chambre, qui rallie des gens de tous les partis.

### Le rendement des impôts

Le rendement des impôts pour le mois de mai 1909 s'est élevé à 243 millions 214.900 francs, accusant une plus-value de 8 millions 68.200 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 801.500 fr. par rapport aux recouvrements effectués pendant le mois correspondant de 1908.

Les plus-values des cinq premiers mois de l'année, par rapport aux évaluations budgétaires s'élèvent à 23 millions 279.400 francs, et par rapport aux recouvrements effectués pendant les cinq premiers mois de l'année 1908, à 45 millions 55.800 fr.

### Les fêtes franco-italiennes

Dimanche matin, des associations ont porté des couronnes aux statues de Cavour, Garibaldi, Victor-Emmanuel et Napoléon III. Cette dernière cérémonie s'est produite dans la cour du Sénat, où se trouve la statue de l'empereur.

M. Albasini, député, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé que la France libéra la Lombardie.

Le général Espinasse et sept autres officiers supérieurs français sont arrivés samedi et dimanche. Dans l'exposition des souvenirs de 59, on remarque la tunique, le képi et l'épée que Mac-Mahon portait à Magenta.

La division militaire de Milan a distribué à tous les soldats de la garnison un opuscule illustré racontant la campagne de 59.

Le général Espinasse a fait un pèlerinage à Magenta, à l'endroit où son père trouva une mort héroïque. Le général a assisté à la revue des troupes de la garnison.

### Les « Trains » de l'Air

Dans une conférence faite au palais du Luxembourg devant le groupe sénatorial de l'aviation, M. René Quinton, président de la Ligue nationale aérienne, s'est fait l'interprète d'une importante nouvelle.

D'ici quatre ou cinq mois au plus tard, a-t-il annoncé, le public français pourra disposer de moyens de transport par train aériens.

Un premier réseau de lignes aériennes sera créé à travers la France ; il sera desservi par cinq grands dirigeables ou croiseurs aériens de 3 500, de 5 000 et de 7 000 mètres cubes. Ces navires pourront transporter de huit à vingt voyageurs en plus de l'équipage.

Quatre lignes vont être immédiatement établies :

Celle de l'Est, reliant Paris à Nancy par Meaux et Reims. Le grand hangar de Paris est presque terminé, au champ de manoeuvre d'Issy-les-Moulineaux. Il pourra contenir à la fois deux dirigeables. Les hangars de Meaux et de Nancy sont également terminés ; celui de Reims sera achevé avant deux mois.

La ligne du Sud-Est, qui se prolongera jusqu'à Lyon est amorcée. Les deux premiers hangars de Juvisy et de Fontainebleau vont être mis en construction d'ici quinze jours au plus tard.

La ligne du Sud-Ouest se prolongera jusqu'à Pau. Elle suivra la direction Orléans-Tours-Bordeaux. Le hangar terminus de Pau est en construction ; celui d'Orléans va être commencé d'ici dix jours.

La ligne de l'Ouest reliera Paris à Rouen, avec escale à Sartrouville, où le hangar-abri existe déjà.

La construction de tous ces ports d'attache et des dirigeables qui circuleront sur ces lignes est due à l'initiative de M. Deutsch, de la Maurthe, l'un des vice-présidents de la Ligue nationale aérienne.

Les croiseurs aériens auront un service régulier ; un départ à peu près quotidien pendant la belle saison.

son. Leur vitesse prévue est de 54 kilomètres à l'heure.

M. Quinton a informé les sénateurs que, d'après des renseignements particuliers puisés aux meilleures sources, le premier voyage aérien pourrait commencer dès les premiers jours du mois de septembre de cette année.

#### La Croix-Rouge

L'assemblée générale de la Société française de secours aux blessés militaires a eu lieu dimanche à Paris, sous la présidence du marquis de Vogüé, président de la Société.

Le Président de la République, les ministres de la guerre et de la marine, le gouvernement militaire de Paris s'étaient fait représenter.

Dans le rapport qu'il a présenté, M. de Vogüé a annoncé que la Société, à la demande du ministre de la guerre, a fondé au bastion 34 une œuvre d'assistance pour les soldats de l'armée coloniale ou de la légion étrangère mis en réforme ou libérés. Dans le bastion transformé, ces anciens soldats sont logés et nourris jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une situation. Le général Dodds est président du comité de cette œuvre.

Le marquis de Vogüé a donné ensuite connaissance à l'assemblée de l'arrêté du ministre de la guerre, en date du 21 mai 1909, décrétant la médaille d'honneur en or des épidémies à Mlle Berthe Clavery, infirmière de la Société de secours aux blessés militaires.

Mlle Berthe Clavery est la fille de M. Clavery, ancien ministre plénipotentiaire. Après un séjour de dix mois comme infirmière volontaire à Casablanca et à Ber-Rechid, Mlle Clavery, à peine rentrée en France, se fit admettre comme stagiaire au Val-de-Grâce. Deux mois après, elle contracta au chevet des malades une fièvre typhoïde très grave. Pendant qu'elle soignait nos blessés au Maroc, son frère commandait la section des mitrailleuses.

#### L'accord turco-bulgare

Les négociations entre la Porte et la Compagnie des Orientaux, tant de fois interrompues, viennent enfin d'aboutir. La Porte verse une indemnité globale de 20 millions — sur les 40 regous de la Bulgarie — plus 1 million 500 000 fr. pour divers frais accessoires, et un pourcentage sur les recettes kilométriques.

La Porte, en acceptant l'accord, émet le vœu que la Compagnie des Orientaux se transforme au plus tôt en Société ottomane.

#### Petites Nouvelles

Le ministre des travaux publics vient d'instituer une commission temporaire chargée d'élaborer un code de la route.

— La Ligue des Bleus de Normandie pour fêter son premier congrès, a donné dimanche un grand banquet sous la présidence de M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre.

— M. Cruppi, ministre du Commerce a présidé dimanche à Villemer, l'inauguration d'un stade des Gais sports-mens villemuriens.

— L'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français a clôturé dimanche par un banquet de 1200 couverts sa fête générale annuelle. M. Barthou ministre des travaux publics présidait cette fête.

— On annonce que le roi des Belges se propose de venir passer quelques jours à Paris.

— Les obsèques de M. Chauchard seront célébrées jeudi à Paris.

## CHRONIQUE LOCALE

### Qu'est-ce qu'ils veulent ?

Nos adversaires ne pouvaient trouver que tout avait été pour le mieux durant les fêtes de mai-juin.

Avant, pendant les fêtes ils avaient critiqué ; après les fêtes, ils ont cru devoir continuer leur rôle.

Seulement, les fêtes ont obtenu un vif succès. Et chacun est dès lors fixé.

Mais que dire des regrets que le *Republicain* exprime dans son dernier numéro ? A quoi cela rime-t-il ?

Les fêtes ont été belles ; les fêtes n'ont pas été belles : voilà à peu près le thème développé par notre confrère du Boulevard.

Il faut s'entendre : on est content ou mécontent et l'on parle alors plus carrément, l'on met nettement les points sur les i.

Sans quoi, nous sommes obligés, de répéter avec le public : « Qu'est-ce qu'ils veulent, ceux-là ; qu'est-ce qu'ils demandent encore ? ».

L. B.

### COMMENT DEVIENDRAIT ÊTRE ORGANISÉ L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Nous lisons dans le *Manuel Général* de l'instruction primaire :

*La lettre et l'esprit des programmes.* — Ecole maternelle, classe enfantine, école primaire.

Si les résultats de notre enseignement nous causent parfois de grosses déceptions, il faut tout d'abord en accuser, paraît-il, les programmes des écoles primaires. Certes, ces programmes ne sont pas parfaits ; mais tels qu'ils existent, ils ne me semblent pas si mauvais. Ils ont été, en général, sagement et logiquement conçus. A mon avis, c'est l'application des programmes qui est plutôt défectueuse : on ne les adapte pas au milieu où l'on vit ; on a le tort de ne considérer que la lettre des textes et non l'esprit qui a présidé à leur rédaction.

Il faudrait, en premier lieu, bien préciser le rôle des écoles maternelles et des classes enfantines, et examiner ce que peut faire l'école laïque pour les jeunes enfants.

Je crois qu'il est désirable que l'enfant ne commence à « étudier » qu'à partir de sept ans. J'entends par là que jusqu'à cet âge il n'apprendrait ni à lire, ni à écrire, ni à calculer. Ce n'est pas ce qui a lieu actuellement ; je vois des élèves des classes enfantines et même des écoles maternelles sachant presque lire et écrire à quatre ans et demi et cinq ans. Ils font déjà de petites additions ; les parents sont émerveillés, les maîtres satisfaits. Vraiment je plains ces enfants ; les obliger déjà à une discipline intellectuelle, prendre des heures sur leurs jeux et leurs ébats, et ne pas leur laisser goûter largement les plaisirs inhérents à une période exempte de soucis, c'est assurément de la dureté.

Mais c'est peut-être plus que cela ; est-on bien sûr qu'en agissant de la sorte on ne fatigue pas le cerveau de l'enfant ? Et si, plus tard, vers l'âge de treize et quatorze ans, il y a des cas de surmenage intellectuel, n'est-ce pas parce qu'on a voulu faire de petits « phénomènes » de quatre et cinq ans ?

D'ailleurs, en supposant que cet enseignement prématuré ne soit pas dangereux, est-il au moins nécessaire ? Je ne le pense pas. J'ai pu observer des enfants du même âge, également doués intellectuellement et physiquement, placés dans les mêmes conditions sociales, les uns sachant lire à cinq ans, et les autres n'appre-

nant à lire qu'à sept ans. Lorsqu'ils sont arrivés à l'âge de neuf ans, les uns étaient tout aussi avancés que les autres.

Je voudrais donc qu'à l'école maternelle et à la classe enfantine les maîtresses se contentent d'amuser les enfants ; de leur apprendre à s'habiller, à se chauffer, à se laver ; de les faire parler, de les habituer à nommer, à observer et à décrire les objets qui les entourent, à raconter ce qu'ils ont vu, entendu, etc. Mais il n'y aurait pas de livres ni de cahiers ; il y aurait des jouets, des bandes de papier de différentes couleurs pour tissage, des ardoises pour dessiner au moyen de simples traits, des objets, des êtres vivants familiers à l'enfant.

L'enfant a sept ans ; il va commencer ses études. Ici une adaptation nouvelle des programmes est nécessaire. Les législateurs de 1882 ont dit avec raison : « Jusqu'ici on n'a guère appris à l'école primaire qu'à lire, à écrire et à calculer, il faudra désormais enseigner l'histoire, la géographie, les sciences physiques et naturelles, l'instruction morale et civique, le chant, le dessin, la gymnastique, etc. » Mais, quand il a fallu appliquer les nouveaux programmes, on a décidé que, dès le début de la scolarité, on parlerait de tout cela à l'enfant, et que l'emploi du temps mentionnerait toutes ces matières. C'est un enseignement concentrique, donnant successivement, pour une même matière, plus de développements suivant les différents cours.

Je crois qu'on a fait fausse route ; ces programmes constituent évidemment un « minimum » de connaissances indispensables à un citoyen, mais j'estime qu'on ne doit les servir à l'enfant que successivement, aux âges où il pourra les comprendre et les faire siennes.

Il ne faut pas vouloir, dès l'âge de sept ans, faire de l'enfant une petite encyclopédie vivante. Quand on lui enseigne, à cet âge, de l'histoire, des sciences physiques et naturelles, de l'instruction civique, il apprend des mots et il ne peut se rendre compte des idées que ces mots représentent ; c'est du temps perdu.

Aussi, de sept ans à neuf ans, — premier cycle des études primaires — on devrait se contenter de donner à l'enfant la matière première pour bâtir, c'est-à-dire lui apprendre les éléments qui lui permettront d'acquiescer dans la suite le minimum de connaissances dont il aura besoin pour les nécessités de la vie. Il faudrait donc pendant cette période :

1° Apprendre à l'enfant à lire, à écrire et à calculer (les quatre opérations et calcul mental) ;

2° L'habituer à s'exprimer correctement (constructions de phrases verbalement et par écrit, exercices de vocabulaire) ;

3° Faire l'éducation de ses sens et développer ses facultés d'observation (description d'objets, exercices de dessin, chant, etc.) ;

4° Exiger de l'enfant de l'attention, du soin, et profiter de cette période pour lui faire contracter des habitudes d'ordre et de discipline qui lui seront si utiles pour les travaux futurs.

A neuf ans, on devrait commencer son instruction proprement dite ; il aurait alors des leçons à apprendre. Cette instruction pourrait comprendre deux parties :

1° Des connaissances générales indispensables à tout citoyen quelle que soit la région qu'il habite et la profession à laquelle il se destine ;

2° Des connaissances spéciales suivant les régions et les professions. La première partie du programme, comprenant les connaissances qu'il n'est permis à personne d'ignorer, serait apprise de neuf ans à douze

ans — deuxième cycle des études primaires — et le couronnement de cette période serait le certificat d'études primaires subi à la fin de la douzième année.

Ce programme uniforme aurait pour but :

1° D'apprendre à l'enfant à rédiger (descriptions, lettres, etc.) ;

2° De lui enseigner l'arithmétique pratique et les notions du système métrique ;

3° De lui faire connaître son pays et un peu les autres nations, de lui exposer ses droits et ses devoirs de citoyen (histoire, géographie, instruction morale et civique) ;

4° De lui faire connaître les phénomènes naturels qui se produisent autour de lui.

A douze ans, l'enfant commencerait le troisième cycle des études primaires, et ce cycle comprendrait deux années d'études, de douze ans à quatorze ans. L'âge de sortie qui est actuellement fixé à treize ans serait reporté à quatorze ans.

En quoi consisteraient les études du troisième cycle ? Elles auraient pour but :

1° De donner à l'enfant des connaissances professionnelles suivant la région qu'il habite et les principaux métiers de cette région ;

2° De commencer un enseignement professionnel pouvant ensuite se continuer après quatorze ans, dans les écoles spéciales ou dans les ateliers et les écoles d'apprentissage.

Il faudrait donc établir un programme d'enseignement pour chaque région.

L'enfant vivant dans une ville ou une bourgade industrielle recevrait, à treize et quatorze ans, des notions sur les machines-outils, sur les précautions à prendre pour éviter les accidents du travail, sur les lois réglementant le travail industriel. Il étudierait en détail les matières premières transformées dans les usines. Puis des exercices de travail manuel exécutés dans des ateliers annexés à l'école lui donneraient la souplesse de la main et la justesse du coup d'œil. Des ouvriers intelligents ayant donné la preuve de leur talent seraient adjoints à l'instituteur.

L'enfant habitant une commune rurale étudierait spécialement la composition du sol et les moyens de l'améliorer, les organes de la plante et sa nourriture, les engrais, l'élevage des animaux, les divers débouchés pour les produits. On lui donnerait des notions sur le droit rural. Il serait initié à la pratique de la culture dans des champs d'expériences appartenant aux communes, par l'instituteur, et au besoin par des ouvriers spéciaux.

L'enfant des régions maritimes recevrait des notions détaillées de pisciculture : l'enfant de la montagne des notions de sylviculture et d'élevage des animaux. Pendant ces deux années d'études, de douze à quatorze ans, la fréquentation serait obligatoire, mais la durée de présence à l'école ne serait pas nécessairement de six heures par jour.

On réduirait cette durée, pour ces élèves, à quatre heures et même à trois heures par jour suivant les cas. Pendant le reste de la journée, les enfants pourraient aider leurs parents aux travaux des champs ou bien accompagner leur père ou leur voisin à l'usine, afin de s'initier déjà aux détails de leur future profession.

Finalement, c'est toute une réforme que je propose, et un remaniement de la loi de 1882 ; je le sais bien, mais l'heure me paraît venue d'adopter cette réforme et d'effectuer ce remaniement.

L. RAJADE.

Instituteur, Président de l'Amicale.

### Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral sont nommés instituteurs :

M. Caussanel, de Montfaucon, directeur de l'école et du cours complémentaire de Gourdon ; M. Vauris, de Saint-Céré, à Girac ; M. Lacombe, de Girac à Saint-Vincent (Saint-Céré).

### Fêtes de Charité

La Commission des Fêtes de mai et juin, s'est réunie samedi soir à 9 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville pour rendre compte de son mandat.

Elle a fait connaître l'état des finances, et c'est avec une légitime satisfaction qu'elle a communiqué les bénéfices obtenus.

Une discussion s'est engagée au sujet de la répartition des bénéfices, et finalement la Commission, à l'unanimité, a décidé de verser :

1° 500 francs au bureau de bienfaisance.

2° 200 francs à l'hospice.

3° 150 francs à l'Œuvre des colonies scolaires des vacances.

4° 150 francs à la société de Saint-Vincent de Paul.

Encore une fois, nous sommes heureux de féliciter les membres de la Commission et notamment leur sympathique président, M. Calméjane-Course, pour le dévouement qu'ils ont apporté dans l'organisation des belles fêtes dont les Cadurciens ont si largement profité.

Les résultats prouvent que leurs efforts n'ont pas été vains.

## UN DRAME DE FAMILLE à Cahors

« Une jeune fille vient d'être assassinée au lieu dit rocher de Caussade » disait-on en ville lundi soir vers 7 heures : des attroupements nombreux se formaient sur les boulevards, sur le trottoir de l'Hôtel de Ville, et les commentaires allaient bon train. « Des gitanes, déclarait-on, après l'avoir violée, ont étranglé une fillette. »

D'autre part, la police, le parquet se rendaient route de Larroque, suivis par une foule de cyclistes et de curieux.

L'affaire heureusement, était, quoique grave, moins sensationnelle qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

### Avant le drame

Planavergne, Eugène-Joseph, 41 ans, maçon à Cahors, demeurant avenue de la Gare, avait quitté à 1 heure son domicile en compagnie de sa fille, Louise, âgée de 20 ans, pour l'accompagner à son travail.

Depuis quelque temps, le père et la fille ne vivaient pas en très bonne intelligence : des scènes continuelles éclataient, car malgré son père, la jeune fille voulait se marier. Planavergne aurait voulu que sa fille abandonnât toutes relations avec son promis, un jeune homme de 20 ans qui part pour le service militaire cette année, et le refus de celle-ci exaspérait le père.

Tous deux se dirigèrent sur la route de Larroque en discutant avec animation et des témoins virent le père manifester par des gestes une violente colère.

Vers 5 heures, Planavergne et sa fille arrivèrent au rocher de Caussade ; ils prirent le petit sentier qui longe la carrière et gravirent environ 40 mètres dans la montagne.

« Le fils aîné qu'on était allé prévenir à l'imprimerie du *Journal du Lot* où il travaillait, vint les rejoindre à bicyclette ; mais peu après il les quitta. »

### Le drame

La discussion continuait toujours très vive entre le père et la fille : le père voulait une promesse formelle de la fille qu'elle renoncerait à ses idées de mariage ; la jeune fille refusait toujours.

Tout à coup Planavergne frappa violemment sa fille ; celle-ci sous le choc tomba et appela au secours : le père de plus en plus violent, saisit une pierre et en frappa de plusieurs coups sa fille à la tête.

De Cabessus, des jardiniers voyaient la scène, mais séparés par la rivière du lieu de l'attentat, ils ne pouvaient porter aucun secours.

### Les secours

Leurs cris cependant attirèrent l'attention de trois ouvriers agricoles qui se trouvaient dans un champ sur la route de Larroque. Tous trois, Ausset Antonin, Pendarie Léon, Lafont Emile accoururent, gravirent la montagne et aperçurent un homme qui s'enfuyait et une jeune fille étendue sur le sol, ne donnant plus signe de vie, la figure inondée de sang.

M. l'abbé Viguié, directeur de la *Défense*, qui se promenait sur la route, accourut aux appels des trois ouvriers et avec eux donna les premiers soins à la victime, pendant qu'un jeune homme se rendait en ville pour avvertir la police.

### Les constatations légales

M. Berty, commissaire de police, accompagné par deux agents, se rendit sur les lieux, et fit les constatations légales en attendant le Parquet qui arriva peu après, en même temps qu'une foule énorme venue de tous les points de la ville.

Un landau fut réquisitionné ; la victime à laquelle M. Orliac, pharmacien, avait fait un pansement provisoire, y fut placée et transportée à l'hospice.

### Les blessures

M. le docteur Darquier et M. le médecin-major du 7<sup>e</sup> procédèrent à l'examen des blessures.

Louise Planavergne portait 3 blessures à la tête : l'une sur le côté droit de la tête au-dessus de la tempe, plaie béante de 7 centimètres de longueur sur 4 de largeur, paraissant particulièrement grave ; en outre, la peau du crâne était détachée sur une assez grande étendue : deux autres blessures, l'une au-dessus du front, l'autre au sommet de la tête où le sang jaillissait : ces trois blessures avaient été faites au moyen d'une pierre plate de 15 centimètres carrés environ.

M. le docteur Darquier, après avoir soigneusement lavé les plaies, pratiqua 8 points de suture : la victime, qui avait repris ses sens, supporta avec calme la douloureuse opération.

D'après le diagnostic des docteurs, la vie de Louise Planavergne n'est pas en danger, sauf complications imprévues.

### Après le drame

Le parquet et la police firent diligence pour rechercher le père, auteur de l'attentat : on sait qu'à l'arrivée des trois ouvriers agricoles accourus aux cris de la victime, le père avait pris la fuite et s'était dirigé par la montagne du côté d'une vigne qui lui appartient dans la Combe du Paysan.

Que fit Planavergne après la scène ? Il paraîtrait, que, désespéré, il tenta de se tuer ; il est certain qu'il se jeta dans une citerne située dans la vigne Magot ; mais l'eau étant peu profonde, Planavergne put en sortir aisément et se rendit dans la maisonnette de sa vigne.

C'est là que trois de ses amis accourus le trouvèrent : peu après, sa femme prévenue arrivait en voiture, au moment où sur les instances de ses amis Planavergne, tout mouillé

## LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

### Deuxième partie

#### Epilogue

— Mais votre voyage ? demanda timidement Fernande.

— Je l'entreprendrai plus tard.

— Pourquoi le remettre ?

— J'attendrai du moins que vous soyez guérie.

— Mais vous ne pouvez rester ici.

Franck prit la main de la jeune femme qu'il garda dans les siennes.

— Est-ce vous Fernande, qui le trouverais mauvais ? dit-il de sa voix la plus tendre.

— Vous ne pouvez cependant vivre isolée et sans protection ; vous voyez à quel danger cette solitude vous expose. Le misérable qui a attenté à vos jours peut revenir à la charge. Il est impossible que vous restiez ainsi.

— J'avais pourtant choisi cette retraite et mon plus cher désir était de ne pas la quitter.

— Eh bien ?

— Eh bien ! pensez-vous que l'on ne s'étonnerait pas à bon droit, dans ce pays si naïf et si avare, de me voir recevoir deux hommes dont l'un est trop jeune pour n'être qu'un ami ?

Franck baisa longuement les mains que lui abandonnait Fernande, et son regard se mélanga à celui de la jeune femme émue et troublée :

— Fernande, répondez-moi, ne craignez rien sous ce rapport ; car cet homme qui n'est aujourd'hui que votre ami pourrait demain, si vous le vouliez, devenir votre époux !

Brest

Il y avait alors sur le port de Brest un petit café qui n'était guère hanté que par les capitaines de navires marchands, et où l'on était sûr, le soir, vers huit heures, de trouver réunis tout ce que le *long cours* attire à Brest de marins sur le point de prendre la mer.

L'établissement était tenu par une grosse femme qui connaissait depuis longtemps tous les mystères du cabotage et qui avait vu, pour ainsi dire, naître et grandir tous les habitués de sa maison. On l'appelait la mère Ango.

Le café se composait d'une première pièce fort enfumée, assez vaste, où se tenaient d'habitude les consommateurs vulgaires, et, d'une seconde salle, un

peu plus élégante, réservée plus particulièrement aux personnages de distinction, c'est-à-dire aux capitaines et aux seconds des navires en partance.

La mère Ango considérait ses habitués comme s'ils eussent été des membres de sa famille, et elle les traitait comme tels.

Aussi s'était-elle fait depuis longtemps, dans la marine marchande, une réputation que ses amis, on pourrait dire ses enfants, avaient portée à tous les bouts du globe.

Pour le moment, le *lion* du café de la mère Ango était le capitaine d'un beau trois mâts, qui était à l'ancre en rade de Brest, attendant, d'un jour à l'autre l'ordre de partir.

Il devait, disait-on, faire voile pour New-York.

Ce capitaine s'appelait Davidson. C'était un grand diable d'Anglais que ses fréquents voyages au Havre, à Nantes, à Bordeaux avaient familiarisé avec les usages français.

Il menait grand train, quand il était à terre, et cette fois surtout il avait fait des dépenses considérables.

C'était un mystère... On ne lui connaissait pas de destination fixe, il ne s'était occupé d'aucun chargement, et le but du voyage qu'il allait entreprendre avait été soigneusement caché par lui.

Le café de la mère Ango était fort in-

trigué...

Un soir, Davidson venait d'arriver, il avait commandé un bol de punch, et s'était installé dans un coin de la seconde salle, comme s'il eût attendu quelqu'un.

Au bout de quelques minutes, il se dirigea vers le comptoir occupé par la mère Ango, et s'étant penché à son oreille :

— Dans un instant, lui dit-il à voix rapide et basse, un homme viendra demander le capitaine Davidson. Vous le ferez entrer et conduire à ma table.

— Ce sera fait, capitaine répondit la mère avec son plus engageant sourire, c'est un marin probablement.

— Pas du tout.

— Mais comment le reconnaitrai-je ?

— Il a une cinquantaine d'années, il est trapu, très auvergnat.

— Comment s'appelle-t-il ?

— Pascal.

Le capitaine achevait à peine, quand la porte du café s'ouvrit et qu'un homme entra.

C'était Pascal.

— Le capitaine Davidson ? demanda immédiatement l'auvergnat.

Davidson salua, lui fit signe de le suivre et ils allèrent s'asseoir à la table sur laquelle flambait le bol de punch.

Le capitaine avait déjà examiné son homme avec attention ; puis il remplit les deux verres placés sur la table, et

invita Pascal à boire.

— C'est vous qui m'avez écrit ce matin ? dit-il enfin après avoir vidé son verre.

— C'est moi... répondit Pascal.

— Vous avez une proposition à me faire ?

— Je viens vous offrir de gagner une somme d'argent considérable.

— Voyons cela.

Pascal se recueillit un moment, puis il reprit :

— Vous commandez, dit-il, un navire qui se trouve actuellement en rade, et qui doit, sous peu, faire route pour l'Amérique.

— En effet.

— Vous n'avez pas de chargement ?

— C'est vrai.

— Par conséquent le moment de votre départ n'est pas fixé encore, et l'époque doit vous en être indifférente.

— C'est selon.

— Eh bien ! moi, je viens vous proposer de me prendre à votre bord avec un de mes amis.

— Vous voulez partir ?

— Sans doute.

— Prochainement ?

— Je ne sais encore.

— Cependant...

— Capitaine, je suis chargé de vous remettre dix mille francs le jour où vous livrerez l'ancre, et dix autres mille francs le jour où nous toucherons l'A-

mérique.

— Cela fait vingt mille francs.

— Et la somme vaut la peine que l'on y réfléchisse.

Davidson réfléchit.

— Voyons, dit-il lentement, s'il ne s'agit que de vous transporter, vous et votre ami, de Brest à New-York, la chose n'est pas bien difficile, et je pourrais vous rendre ce service, au prix généreux que vous offrez... mais il y a à cela une difficulté.

— Laquelle ?

— Je ne suis pas libre.

— Comment ?

— Le navire que je commande attend trois passagers qui l'on affrété au Havre, et qui me paient pour me tenir prêt au premier signal. Si votre jour pouvait être le leur, l'affaire s'arrangerait facilement ; mais dans le cas contraire, et malgré le prix que vous mettez à votre proposition, je serais obligé de vous refuser.

— Et quand partiront vos passagers ?

— Je l'ignore.

— Au moins avez-vous quelque soupçon de l'époque.

— Aucun.

Pascal se tut, et lança à son interlocuteur, un regard d'une singulière expression.

de sa chute dans la citerne, changeait de vêtements.

#### L'arrestation

Amené chez lui, avenue de la Gare, il trouva réuni le Parquet qui procédait à une enquête.

Après avoir pris quelques aliments, Planavergne fut mis à 9 heures en état d'arrestation et conduit chez le juge d'instruction qui l'interrogea longuement sur les motifs de son acte.

#### Au parquet

Planavergne a reconnu les faits : il a narré les différentes phases de la journée, a dit les griefs qui l'exaspéraient contre sa fille, et il a fait un tableau exact de sa situation de famille, puis il a indiqué les motifs qui l'ont poussé à commettre son acte qu'il ne regrette pas, a-t-il ajouté.

A minuit, il était écroué à la maison d'arrêt.

#### En ville

Cette affaire, tout d'abord exagérée, a provoqué la plus vive émotion dans notre ville, et jusqu'à l'heure de l'incarcération de Planavergne, un nombreux public n'a pas quitté les abords du commissariat et du parquet.

Planavergne est en effet très connu en ville : excellent ouvrier, homme d'un caractère très affable et sérieux, il jouissait de la sympathie de tous ceux qui le connaissaient : il faut admettre que c'est sous l'empire d'une folle colère qu'il a commis son acte motivé par des raisons d'ordre intime.

Ajoutons que Planavergne est père de 4 enfants et que jamais rien dans sa vie n'a terni une honorabilité légitimement acquise jusque-là.

#### L'état de santé

Les nouvelles que nous avons eues au sujet de la santé de Louise Planavergne ne sont pas mauvaises : elle a passé une nuit calme, mais sa faiblesse est grande : ce matin, les médecins ont constaté de la fièvre. Néanmoins, sauf complications, on ne croit pas à une issue fatale.

#### A l'instruction

Ce soir à 2 heures, le juge d'instruction a interrogé le fils aîné de Planavergne et plusieurs témoins.

Disons que Planavergne a fait choix de M<sup>e</sup> Lacaze comme défenseur.

#### Tribunal correctionnel

Audience du 7 juin 1909

#### FRAUDES

Rey Louis, 32 ans, propriétaire à Uzech-des-Oules, est poursuivi pour avoir mis en vente de la luzerne comme étant décauscutée.

D'après l'analyse la luzerne renfermait 100 grains de cuscute environ par kilogramme. 16 fr. d'amende.

— Maria Rey, épouse Montal, propriétaire à Montamel.

Mise en vente de trèfle violet comme ayant été décauscuté et renfermant 2.000 grains de cuscute par kilog. 16 fr. d'amende.

INFRACTION A LA POLICE DES CHEMINS DE FER

Cazes Eloi, forgeron à Bouziès-Haut, a été aperçu le 25 avril dernier traversant le pont du chemin de fer de Bouziès. Procès verbal du chef de brigade. Coût, 16 fr. d'amende.

#### VOL DE BICYCLETTE

Sabluyrolles Pierre-Louis François, 32 ans, se disant courtier en photographie, sans domicile fixe, fut condamné par défaut, le 26 avril 1909, pour vol d'une bicyclette à Cahors au préjudice d'un ouvrier maçon.

Il fit opposition au jugement : par défaut encore, Sabluyrolles est condamné à 2 mois de prison.

#### COUPS ET BLESSURES RECIPROQUES

Delmas Jean, 25 ans et Soulié Adrien 23 ans, garçon de café à Cahors sont inculpés de coups et blessures.

Delmas est relaxé et Soulié est condamné à 16 fr. d'amende.

#### VAGABONDAGE

Croulbois Charles, 34 ans, est un vagabond et un insoumis : il a déjà encouru 6 condamnations.

A Prayssac il a brisé les carreaux de la maison du garde champêtre où il fut enfermé.

#### 1 mois de prison.

#### OUTRAGES

Lacombe Alfred, gérant des droits de place à Prayssac et Cussat, née Soulayrés, chapelière à Prayssac sont inculpés d'outrages au garde champêtre.

Après plaidoirie de M<sup>e</sup> Lacaze, le jugement est renvoyé à huitaine.

#### Manœuvres

Lé ministre de la guerre vient de décider la convocation, dans la première quinzaine du mois prochain, d'une subdivision des trois services : exploitation, traction et voie, de la 3<sup>e</sup> section des chemins de fer de campagne, qui est formée avec le personnel de la Cie d'Orléans.

Le tiers de la section, ainsi que l'état-major, sont mobilisés.

#### Armée

Certains instituteurs publics ayant accompli, outre leur période d'exercice de disponibilité, une première période de réserve avant la mise en

vigueur de la loi du 14 avril 1908, se sont vus dénier le droit d'invoquer cette circonstance pour solliciter la dispense de la deuxième période de réserve. Le ministre de la guerre a prescrit de donner des ordres pour que les dispositions de la dépêche du 11 mai 1908, qui paraissent avoir été perdues de vue dans certains cas, continuent à être appliquées à tous les instituteurs sans exception, ayant déjà accompli les deux périodes dont il est parlé ci-dessus.

#### Pêche fluviale

M. le préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

« Considérant que, dans la portion de la rivière le Célé traversant la ville de Figeac, entre la chaussée des Tours et le pont du Guâ, les engins de pêche actuellement employés, autres que la ligne tenue à la main tendent à nuire au repeuplement de cette partie du cours d'eau ;

» Vu l'avis du conseil général ; vu les propositions des conservateurs des eaux et forêts, arrête :

» Article premier. — Tout mode ou engin de pêche autre que la ligne tenue à la main, est interdit dans la rivière le Célé sur le territoire de Figeac, entre la chaussée des Tours et le pont du Guâ, pendant l'année 1909.

» Article 2. — Tous les fonctionnaires de l'ordre administratif judiciaire qualifiés à cet effet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. »

#### CAFÉ TIVOLI

La direction de cet établissement nous prie d'annoncer une série de concerts donnés par le **Trio Navarra** avec les concours de M. Michel Navarra violoncelliste, 1<sup>er</sup> prix du conservatoire de Toulouse.

Débuts le jeudi 10 courant.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 7 Juin, 4 h. 20 s.

#### L'ambassade Marocaine

M. Fallières reçoit aujourd'hui l'ambassade marocaine.

#### Conseil supérieur de la marine

M. Fallières a présidé ce matin le Conseil supérieur de la marine, les ministres de la guerre et de la marine assistaient à cette séance. La prochaine réunion aura lieu mercredi.

#### En Turquie

Une dépêche de Constantinople annonce que l'accord intervenu entre la Compagnie des chemins de fer Orientaux et le gouvernement Turc sera signé aujourd'hui.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 8 Juin 4 h. 40 s.

#### L'enquête sur la marine

Le ministre de la marine a informé M. Delcassé, président de la commission d'enquête sur la marine, que les documents relatifs à l'affaire Dupont lui seront communiqués jeudi ou vendredi.

#### En Turquie

Une dépêche de Constantinople affirme que Munir-Pacha, ancien ambassadeur de Turquie à Paris, est déchu de ses titres et de ses droits.

#### AGENCE FOURNIER

#### Arrondissement de Cahors

##### Saint-Paul-Labouffle

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche, à 2 heures, sous la présidence de M. Louis Lacaze, maire.

Le conseil après avoir examiné diverses questions relatives à la vicinalité, s'est occupé de l'achat d'un corbillard.

Après discussion assez vive à laquelle tous les conseillers ont pris part, le conseil vote l'achat pour la somme de 200 fr. d'un corbillard.

La séance a été levée à 6 heures.

##### Puy-l'Évêque

Une société cantonale de la libre-pensée est en voie de formation : lundi soir a eu lieu une réunion générale pour la constitution de cette société à laquelle un grand nombre de citoyens ont apporté leur adhésion.

##### Prayssac

Entretien des traverses. — Nous avons signalé à plusieurs reprises le mauvais état des rues, traverses et places de notre cité.

L'administration des ponts et chaussées employait jadis ses cantonniers au nettoyage hebdomadaire des traverses sur la route nationale 111 et sur le chemin de grande communication numéro 44. Depuis quelque temps, ce service essentiel est si négligé que les fossés et les caniveaux, complètement encombrés, ne suffisent plus à l'écoulement naturel des eaux de pluie.

Le quartier du Bout-du-Pont est en très mauvais état, surtout par ces temps pluvieux.

L'hygiène publique en souffre et il nous suffit, espérons-le, de signaler cet état de choses pour que l'administration prenne des mesures rapides afin de faire entretenir la propreté des traverses comme autrefois.

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

Justice. — M. Jammot (J.-B.-René), avocat, est nommé juge suppléant rétribué à Figeac, en remplacement de M. Dusser.

Cambriolage à l'église du Puy. — Samedi soir, après l'Angelus, un mal-faiteur inconnu s'introduisit dans l'église de Puy et y passa la nuit. Il a eu tout le temps et toute sécurité pour fracturer divers troncs et pour en emporter le contenu. Ce n'est qu'hier matin dimanche, et vers quatre heures, lorsque le carillonneur a ouvert la porte de l'église, que le cambrioleur dit à celui-ci : « Vous m'avez enfermé hier soir dans l'église et il me tardait que vous veniez me délivrer ». Le carillonneur, confiant en la bonne foi de cet individu, le laisse sortir.

Mais peu après il constatait que les troncs avaient été dévalisés. Il alla déposer une plainte à la gendarmerie.

Eclairage électrique. — Nous apprenons que la ville de Figeac s'est pourvue en Conseil d'Etat contre l'arrêt du conseil de préfecture du Lot qui avait condamné M. Grange, ingénieur, directeur de l'usine électrique du port de Capdenac, aujourd'hui décédé, en 5.000 fr. de dommages et à la résiliation du traité.

Etat civil du 1<sup>er</sup> mai au 5 juin. — Naissances : 2 garçons et 8 filles.

Décès : Juliette-Françoise Durand, deux jours, rue Caviale. — Germain Catussie, 55 ans, à Londen. — Antoine Boudou, 70 ans, à l'hospice. — Etienne Loubière, 88 ans, au Montviguier. — Félix Roumégoux, 56 ans, rue d'Anjou. — Albert-Casimir Bousquet, 10 ans, rue du Claux. — Benjamin Joulie, 65 ans, place Carnot. — Rose-Marie-Victoire Doucet, en religion sœur Rose, 59 ans, rue Sainte-Claire. — Joachim Laval, 67 ans, à l'hospice. — Roger-Jean-Marie Théronnel, un mois, rue de la Brasserie. — Antoine Dayssac, dit Maurice, 74 ans, à Ceint-d'Eau.

##### Cajarc

Conseil municipal. — La séance est ouverte à deux heures dix, sous la présidence de M. Vernet, adjoint.

Le conseil adopte successivement le budget de 1908, et le budget supplémentaire de 1909 : ensuite le budget primitif, qui se solde par un déficit de 1.850 francs ; puis le budget des chemins vicinaux.

Avis favorable est donné à la demande de première mise d'équipement en faveur de M. Charles Loubes, boursier de deuxième année à l'Ecole navale.

Avis favorable est donné à la demande de M. Marcel Jayre, conseiller municipal de Villefranche, pour l'établissement d'un train matinal les jours de foires.

Le conseil vote une subvention de 150 francs à Mlle Laubard, sage-femme, et 50 francs à la musique l'Alliance cajarcquoise.

Une demande des habitants de la rue Centrale est renvoyée à la commission pour étude.

La séance est levée à trois heures trente-cinq pour se réunir en comité secret.

##### Bagnac

Emouvant sauvetage. — Le jour de la foire, M. X..., propriétaire à Viac, a failli être écrasé par le train qui descend à Figeac. Il s'était engagé dans la première voie, se disposant à franchir la seconde. Le train arrivait à toute allure, l'imprudent ne l'avait pas aperçu, le danger était imminent. N'écouterant que son courage, M. Laurent, facteur de la station, bondit sur ce malheureux et le renversa. Les deux hommes roulent sur le sol. Haletante, la Compound était là. Un moment d'indicible angoisse étreint tous les spectateurs. On attend anxieusement ; les deux hommes sont sains et saufs.

Toutes nos félicitations à ce modeste et vaillant serviteur de la Compagnie qui, par son valeureux dévouement et au mépris de sa vie, a épargné à un être humain la plus terrible des morts. Félicitations d'autant plus méritées que M. Laurent a à son actif d'autres belles actions.

Foire. — Notre foire du 3 juin a été peu importante à cause de la rentrée des foins. Même cours sur les bestiaux. Les veaux et les moutons valaient de 1 fr. 05 à 1 fr. 10 le kilo. Les porcelets, très recherchés, se vendaient de 15 à 30 fr. pièce.

#### Gréalou

Conseil municipal. — Nos édules se sont réunis dimanche, à trois heures du soir.

La foire. — Notre foire du 2 juin, dite de la Saint-Clair, a été assez importante. Environ 1.000 brebis ou agneaux y avaient été amenés. On peut évaluer à 800 les bêtes qui ont été vendues aux prix suivants :

Agneaux, première qualité, de 24 à 26 francs ; deuxième qualité, de 20 à 24 francs ; troisième qualité, de 18 à 20 francs ; brebis, de 28 à 35 francs, selon qualité.

L'animation a été grande toute l'après-midi.

En somme, bonne journée pour le commerce local.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

Octrois. — Le montant des octrois pendant le mois de mai s'est élevé à 1.477 fr. 93, portant le total depuis le 1<sup>er</sup> janvier à la somme de 8.554 fr. 36.

Foire de la Pentecôte. — La foire de samedi a été assez belle, quoique la pluie l'ait dérangée un peu.

Voici les principaux cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 850 à 1.000 fr. ; bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. ; veaux, de 70 à 100 fr. ; moutons, de 35 à 40 fr. pièce.

Volailles, 1 fr. le 1/2 kilo.

Œufs, 0 fr. 65 la douzaine.

Taxe du pain. — Le prix du pain a été fixé à partir du 1<sup>er</sup> juin : 1<sup>re</sup> qualité, 0 fr. 35 le kilo ; 2<sup>e</sup> qualité, 0,325 le kilo ; 3<sup>e</sup> qualité, 0,27.

##### Gramat

Concours. — Un concours de primes de majoration aux chevaux d'armes aura lieu à Gramat le 3 août prochain, à six heures du matin.

Pour tous renseignements, voir l'affiche apposée à la mairie de Gramat.

Foire de la Saint-Clair. — La foire du 3 juin à Gramat n'a pas eu son importance habituelle. Quelques transactions ont eu lieu cependant sur les divers marchés. Voici quelques cours :

Bœufs de travail, de 1.050 à 1.150 fr. la paire ; bœufs de boucherie, de 42 à 46 fr. les 50 kilos ; vaches de labour, de 800 à 900 fr. la paire ; vaches de boucherie, de 38 à 42 fr. les 50 kilos ; bouvillons, de 500 à 700 fr. la paire, suivant grosseur ; veaux de lait, jusqu'à 1 fr. 20 le kilo ; moutons gras, de 43 à 46 fr. les 50 kilos ; brebis de troupeau, jusqu'à 36 fr. la pièce ; agneaux, de 22 à 30 fr. suivant grosseur ; agnelets, de 18 à 22 fr. ; les porcs gras et de charcuterie manquent totalement ; nourrir, de 45 à 70 fr. ; porcelets, de 25 à 35 fr., le tout la pièce, suivant grosseur.

Halle. — Blé froment, de 18 à 19 fr. ; avoine, de 9 fr. 50 à 10 fr., le tout l'hectolitre ; poulets, jusqu'à 1 fr. 50 ; poules, jusqu'à 1 fr. 10 ; canards, 75 centimes ; dindes, 80 centimes, le tout le demi-kilo ; œufs, 70 centimes la douzaine ; chevreaux, de 5 à 6 fr. la pièce ; oisons, de 2 fr. 90 à 3 fr. la pièce.

##### Montamel

Pigeon voyageur. — M. Antoine Padoude, conseiller municipal à Augié, commune de Montamel (Lot), a recueilli ces jours derniers un pigeon voyageur qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Ce pigeon, qui paraissait très fatigué, vint s'abattre près de sa maison et se laissa prendre à la main. Il est, depuis, l'objet des soins les plus attentifs.

L'animal porte un anneau à chaque patte. Sur l'un figure cette inscription D C 11 1908 ; sur l'autre, 364 P.

#### ÊTES-VOUS RICHE ???

Si vous ne l'êtes pas, vous pouvez le devenir !

Si vous l'êtes, vous pouvez augmenter vos revenus.

Avez-vous à faire grand effort pour cela ? Non.

La Fortune passe et elle s'offre à vous. Ne la dédaignez pas. Avec un franc vous pouvez la gagner.

Vous ne devez plus ignorer, en effet, que la Grande Loterie Nationale des Artistes Lyriques met en vente ses DERNIERS BILLETS. Chaque jour de retard est pour vous une chance de moins de faire fortune. N'attendez donc plus, dès aujourd'hui achetez ces précieux billets qui assureront à leurs heureux possesseurs : 250.000 fr., 100.000 ou 50.000 francs. A ces trois gros lots, viendront se joindre 1103 autres lots formant à eux seuls la jolie somme de 221.100 fr.

Quel est celui ou celle d'entre vous qui ne voudra participer à cette distribution d'or. Le tirage est fixé par Arrêté Ministériel et sans aucune remise possible au 15 Juin prochain, à 4 heures de l'après-midi. Les billets s'enlevant avec rapidité, tout laisse supposer que l'émission sera close dans quelques jours. Tous ceux qui désirent participer au tirage devront prendre dès maintenant leurs billets mis en vente dans tous les bureaux de tabac, libraires, papetiers. Pour les envois à domicile s'adresser au siège de l'œuvre, 110, Boulevard Sébastopol, Paris, où tout acheteur de 5 billets recevra gratuitement la liste officielle des numéros gagnants.

Joindre 0 fr. 10 pour le port et pour les envois en timbres, ajouter 0 fr. 10 pour le change.

## Bibliographie

C'est par une page glorieuse de notre histoire militaire que *Mon Dimanche* s'ouvre cette semaine « L'entrée triomphale des Français à Milan, contée d'après les souvenirs des témoins de cette inoubliable journée, fera battre tous les cœurs. C'est de cette heureuse façon que *Mon Dimanche* célèbre le cinquantenaire de la glorieuse bataille de Magenta. Une scène délicieusement comique de « la Vie en riant » : « Un petit drame au téléphone », amusera ensuite chacun et chacune. Et le début des extraordinaires luttes du cambrioleur gentleman « Arsène Lupin » contre le policier célèbre « Herlock Sholmès » captivera aussi bien les grands que les petits. Un désopilant monologue inédit : « Le Truc de l'Artiste » ; une fantaisie délicieusement comique : « Souvenir de la réouverture » ; une étonnante nouvelle de Léon Frapié : « Le Cocher » ; de précieux conseils « sur les modes », une page pleine de jeux et de belles histoires « pour les enfants », complètent, avec plus de soixante articles et fantaisies illustrés, cet extraordinaire magazine de la famille que l'on trouve « partout », dès le vendredi, au prix de 10 centimes. L'Administration de *Mon Dimanche*, 4, rue de la Vrillière, Paris, 1<sup>er</sup>, envoie gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande.

JOURNAL DE LA JEUNESSE — Sommaire de la 1905<sup>e</sup> livraison (5 Juin 1909).

Le dernier des Castels-Magnac, par H. de Charlien. — La direction des torpilles à distance, par Daniel Bellet. — Animaux bizarres, le Nasique, par P. Vincent. — Tarigagasse, par Marc Le Goupils. — Une chasse à l'ours en Savoie. — Une petite princesse hollandaise, par Jean Marbel.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain 79, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n<sup>o</sup> 1880, du 5 Juin 1909.

Les aéroplanes de Chalais-Mendon, par Gaston Phélip. — Les machines à papier à grande production, par Jacques Boyer. — Le Plankton marin, par Emile Gadeceau. — Le canal anglais des deux mers, par R. Bonnin. — Chronique. — Le père du radium, par A. Troller. — Le laboratoire populaire d'électricité de Bruxelles, par le Dr Alfred Gradenwitz.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

## Nos Lectures

REVUE NATIONALE ILLUSTRÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Sommaire du N<sup>o</sup> 36 du 6 Juin 1909

Le secret du bonheur, Christophe. — A bâtons rompus, Le Dectective. — L'araignée, Jules Renard. — Les Vierges pauvres (poésie), Emm. des Essarts. — Duel à mort, Joseph Montet. — De la mesure, Pierre Corrad. — Un beau prénom, Léon Robelin. — L'Esprit des autres, Le Fureteur. — Une ville d'œuvres : Lisieux, Edouard Petit. — Le memento des dames milliardaires, Emile Hinzelin. — Propos de Cigales, Amélie Mesureur. — Mes Mémoires, Camille Flammarion. — Le Oostume à travers les âges, H. Mansvic. — Combattants la poussière ! G. Renardot. — La Moralité des masses, Amiel. — Le coin où l'on rit, Le Domino Vert. — Le Crime de l'Impasse Mozart, Jules Lermine. — La tombe et la Rose (mélodie), Poésie de Victor Hugo, Musique de André Gailhard. — Les corbeaux, Cunisset-Carnot. — Les Sports, Paul Champ.

On s'abonne sans frais dans les bureaux de poste ou par mandat, à l'adresse de Nos Lectures, 26, rue Racine, Paris.

France, 6 fr. par an. Union postale, 10 fr. par an.

Le N<sup>o</sup> 10 centimes. — Envoi n<sup>o</sup> Spécimen sur demande affranchie.

## Lectures pour Tous

Depuis les merveilles admirées dans les expositions du jour jusqu'aux prouesses réalisées sur les pistes des vélodromes, où règne la motocyclette, et sur les scènes de théâtre, où les progrès du machinisme ont révolutionné les trucs de féerie — pas un aspect de la vie contemporaine que le numéro de Juin des Lectures pour Tous ne nous fasse connaître à la fois par le texte et par l'image.

Le sommaire complet de cet attrayant numéro montre quelle variété de sujets traite chaque mois la célèbre revue illustrée.

Pour la défense de Fontainebleau. — Dans le sillage des Motocyclettes. — Aidons-nous les uns les autres. — Reines de

Beauté du XIX<sup>e</sup> siècle. — Le Mystère du Grand Hesper, roman. — Les dernières Merveilles de l'Illusion au Théâtre. — Entre Confrères. — La sortie de l'école. — Notre ami le Froid. — Actualités : Cent années de Révolutions en Turquie. — Nos Mœurs raillées par nos Peintres. — 150 millions d'Étoiles devant le photographe.

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr. — Le numéro, 50 centimes.

## Question et réponse à Cahors

Dois-je avoir plus de confiance dans la parole d'un concitoyen que dans celle d'un étranger ? Évidemment je dois croire mon concitoyen car je puis m'assurer du fait qu'il raconte. C'est ce que démontre le récit fait par M. Galan, 3, rue des Capucins, à Cahors : « Malgré tous les traitements suivis depuis un an, j'étais toujours atrocement pris des reins. J'étais découragé et ne savais plus que faire car bien souvent il m'était impossible de me baisser pour ramasser le moindre objet par terre. Je ne pouvais pas rester au lit car je ne savais quelle position prendre pour être un peu à l'aise et une fois levé, j'étais parfois obligé de quitter mon travail de jardinage, tellement le bas du dos et les reins me faisaient mal. J'étais très faible et ne savais plus quel remède employer lorsqu'on me conseilla de me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Oriac à Cahors. Je les essayai aussitôt, et ce fut mon salut, car bientôt je n'étais plus du tout le même ; mes douleurs disparaissaient comme par enchantement dès le quatrième jour, mes mouvements étaient plus faciles et plus souples, je pouvais mieux me baisser, aller et venir. Une quinzaine de jours après, je pouvais enfin me livrer à mes petites occupations aussi librement qu'autrefois. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Le mal de dos est un signe de maladie des reins car la douleur ne vient pas du dos, mais des reins qui sont placés juste au bas du dos. La douleur est causée par différents poisons, l'acide urique entre autres, qui paralysent l'action des reins et la santé ne peut revenir que lorsque ces poisons sont éliminés de l'organisme. Les Pilules Foster pour les Reins sont le remède spécial pour les maladies des reins et de la vessie. On trouve les Pilules Foster (marque originale), chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les six ou franco contre mandat : spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

UN COUPÉ

Très léger, en excellent état.

Préférence au Bureau du Journal.

## Bulletin Financier

Paris, 7 juin.

Après un début soutenu, le marché s'est montré moins ferme en séance par suite de réalisations. La clôture s'est effectuée néanmoins en légère hausse sur les cours précédents.

La Rente française s'avance à 98,15.

Les fonds russes sont un peu mieux tenus

## Chronique agricole

### Quelques précisions à propos du traitement du mildiou

La réussite dans la lutte contre le mildiou exige de la part du viticulteur, certaines connaissances, disons plutôt l'observation de certains détails, qui trop souvent, sont négligés à son grand détriment.

En effet, la plupart du temps les traitements contre ce redoutable champignon sont faits un peu au hasard et le succès est dépendant des circonstances atmosphériques.

Pour bien faire ressortir l'importance de cette question, nous décrivons succinctement le mode de reproduction du mildiou.

C'est un champignon microscopique qui se reproduit par des spores ou semences très petites.

Sa puissance de reproduction est telle a dit M. Millardet, qu'une seule spore suffit, une fois germée et développée, à infester tout un vignoble.

Comme dans toutes les vignes, il existe malheureusement des millions et des millions de ces spores disséminés sur le sol, sur les souches, entre les écaillés des bourgeons, etc., il est facile de se rendre compte que le viticulteur est à la merci d'une invasion de mildiou, chaque fois que les agents atmosphériques sont favorables à son développement.

Lorsque les spores tombés sur les feuilles et sur les jeunes raisins rencontrent une certaine humidité, secondée par une chaleur atteignant 25 degrés environ, elles se développent.

La période d'incubation varie de 7 à 12 jours et plus, mais si le temps est excessivement favorable, le mildiou peut se montrer dans l'espace de 48 heures. Ce fait constitue presque toujours une exception.

Si un temps chaud et humide favorise son développement, un vent sec et chaud l'arrête net dans son évolution.

Les fructifications du mildiou n'apparaissent sur les feuilles qu'à la face inférieure. Au début de l'attaque, la face supérieure présente, par points isolés et peu étendus, une teinte plus jaune, qui en s'accusant tranche de plus en plus sur le vert foncé du parenchyme. Bientôt apparaissent à la face inférieure des taches blanches constituées par un duvet cotonneux portant des milliers de nouvelles semences que le vent dissémine au loin, propageant ainsi rapidement la maladie si le temps lui est propice.

En présence de cette prodigieuse facilité de reproduction on se demande si on peut se préserver efficacement du mildiou.

Grâce aux énergiques propriétés anticryptogamiques des sels de cuivre, nous répondons oui.

D'après Millardet, une solution de 2 à 3 grammes de cuivre dissous dans 100 litres d'eau enlève toute faculté germinative aux spores de ce champignon.

Il suffit donc de recouvrir de sels de cuivre les jeunes pousses de la vigne avant que la température ne soit favorable à la germination des spores du mildiou pour empêcher leur évolution.

Il faut donc traiter préventivement. Là est le principal facteur de la réussite.

Le viticulteur doit donc faire tout son possible pour sulfater ses vignes dès que la température s'élève aux environs de 25 degrés, surtout si l'atmosphère se maintient simultanément humide pendant le jour.

Les rosées abondantes et les brouillards intenses favorisent, plus que la pluie, le développement de ce champignon.

Dès que les circonstances atmosphériques sont favorables au mildiou il faut traiter, tout travail, cessant, malgré que les pousses n'aient pas atteint de 15 à 25 centimètres, comme il est dit en règle générale.

Il ne faut pas craindre de perdre un peu de liquide et de sulfater inutilement le vieux bois — comme on dit vulgairement ; il faut empêcher le mildiou de se montrer en préservant les bourgeons développés.

Que chacun sache que de la réussite du premier traitement dépend souvent la préservation de la récolte, en raison de son influence sur la floraison.

Les autres traitements doivent être faits de telle sorte que les jeunes pousses restent le moins de temps possible non recouvertes de sels de cuivre.

Normalement la seconde aspersion a lieu aussitôt la floraison terminée et les suivantes à 20 ou 25 jours d'intervalle.

Lorsque le temps est favorable au mildiou, il faudra rapprocher les traitements ou alterner chaque sulfatage par un poudrage aux poudres cupriques.

Ces poudrages, sont très recommandables pour préserver la grappe du rot gris, en raison de la facilité de leur pénétration.

Nous avons dit que les bouillies légèrement acides sont les meilleures. La faveur dont elles jouissent est due à leur composition, qui présente une partie de cuivre insoluble (la plus importante) mais facilement soluble par les agents atmosphériques, ce qui assure une protection pouvant aller de 18 à 25 jours, suivant que le temps est humide ou sec.

Par ces quelques données le viticul-

teur jugera de l'importance que présente la surveillance de l'époque des traitements, le choix et la bonne préparation des solutions cupriques.

J. ARTIGALA,

Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude.

### APRÈS LES GELÉES DE PRINTEMPS

Quels sont les soins à donner à la vigne après une gelée ?

Le cas de la gelée n'est pas le même que celui de la grêle. Souvent, en effet, après la grêle, quand la saison n'est pas trop avancée et que le bois est très mutilé, il y a avantage à pratiquer la taille en vert pour provoquer la sortie de bourgeons, afin d'avoir un bois satisfaisant pour l'année suivante.

La gelée au contraire, ne mutilé pas le jeune bois ; elle est plus radicale, elle l'anéantit complètement, parce qu'il est tendre et délicat. Après la gelée la vie de la vigne semble suspendue pendant quelques jours, mais elle ne tarde pas à reprendre son cours normal et bientôt on voit les sous-yeux gonfler et apparaître. L'œil (dit de la cervelle) situé à la base du courson se montre aussi et porte du fruit sur les cépages fertiles. Beaucoup de sous-yeux ont également, dans grand nombre de variétés, quelques grappes plus réduites que les grappes des bourgeons principaux, mais elles fournissent quand même un peu de récolte.

Donc, en présence des dégâts causés par les dernières gelées, le vigneron n'a qu'à attendre et lorsque les nouvelles pousses commenceront à s'allonger, il les souffrera pour stimuler leur évolution et les protéger contre l'oïdium. Il devra aussi les traiter contre les atteintes du mildiou et dès qu'il aura pu s'assurer qu'elles portent ou non du fruit, il pratiquera un ébourgeonnement sévère et ne laissera que des rameaux porteurs de grappes et ceux qui seront utiles à la constitution de bons sarments pour l'année suivante.

### Chemin de fer d'Orléans

#### AUVERGNE

(Stations thermales de la Bourboule, Le Mont-Dore, etc.)

A l'occasion de la saison thermale de 1909, la Compagnie d'Orléans a organisé à partir du 8 juin, un double service direct de jour et de nuit, entre Paris, La Bourboule, Le Mont-Dore, Nèris-les-Bains et Evreux-les-Bains.

Voyages de toutes classes, wagon-restaurant, wagon-lits avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes de Paris au Mont-Dore.

Les voyageurs peuvent utiliser les combinaisons de billets suivantes :

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales délivrés du 1<sup>er</sup> juin au 31 septembre. Validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, avec prolongation moyennant supplément. A titre d'essai, les billets délivrés du 1<sup>er</sup> au 15 juin et du 15 août au 30 septembre 1909, pour les stations du Mont-Dore, de la Bourboule, de Cransac et de Chamblet-Neris (Nèris-les-Bains) seront exceptionnellement valables 25 jours sans prolongation.

Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les saisons de printemps et d'été. Réduction allant jusqu'à 75 0/0.

Pour les billets de printemps, délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 juin exclu, validité 33 jours avec prolongation moyennant supplément.

Pour les billets d'été délivrés du 25 juin au 1<sup>er</sup> octobre, validité jusqu'au 5 novembre, sans supplément, quelle que soit l'époque de délivrance. Billets spéciaux d'excursion délivrés du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre au départ des principales gares du réseau, valables 30 jours avec faculté de prolongation : 3 itinéraires, permettant de visiter les points les plus intéressants de l'Auvergne et du Limousin, Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, les vallées de la Cère et de l'Allagnon, Le Lioran, Les Monts d'Aubrac, etc.

Cartes d'excursion individuelles et de famille au départ de Paris et des principales gares du réseau, donnant droit à la libre circulation sur deux zones déterminées ainsi qu'à un voyage aller et retour de la gare de départ à l'un des points des dites zones.

1<sup>re</sup> zone (délivrance du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre) de Clermont-Ferrand à Eygurande, de Lagnac à Mont-Dore, d'Eygurande à Aurillac et à Neussargues, de Bort à Neussargues, de Neussargues à Arvant, de Mièze à Saint-Denis-près-Martel, de Saint-Denis-près-Martel à Rocamadour.

2<sup>e</sup> zone (délivrance du 15 juin au 15 septembre) de Saint-Denis-près-Martel, à Arvant, de Viescamp-sous-Jallès à Figeac, de Neussargues à Millau, de Mende au Monastier, de Séverac-Château à Rodez, de Rodez à Saint-Denis-près-Martel, et de Rodez à Tanus.

Validité, un mois avec faculté de prolongation. Pour les cartes de famille, réduction de 10 à 50 0/0.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le Livre-Guide de la Compagnie.

### Représentants

sont demandés pour spécialité très connue en parfumerie, s'adres. à tous les commerc., art. très avantag. import. publicité. Plac. fac., q. q. heures p. jour seulem. 150 fr. p. m. 5 0/0 com. Poids collection 900 gr. Réf. exig. Ecr. **LEBON** (sous N° 1052), 1, r. Ménilmontant, Paris.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

### OFFRE INTÉRESSANTE

Si vous désirez vendre propriétés de rapport, d'agrément, fermes, moulins, châteaux, tous fonds de commerce ou industrie (quels qu'en soient le genre et l'importance) ; Si vous cherchez commandite, association capitaux, il faut écrire de suite à la **BANQUE D'ÉTUDES** Commerciales et Industrielles, 29, Boulevard Magenta, Paris. Discretion garantie. Maison recommandée. 30<sup>e</sup> Année.  
OFFRE VALABLE POUR LA QUINZAINE

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de **BAKER**

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT

## INSTRUMENTS AGRICOLES

# A. ARTIGALAS

CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN

CAHORS

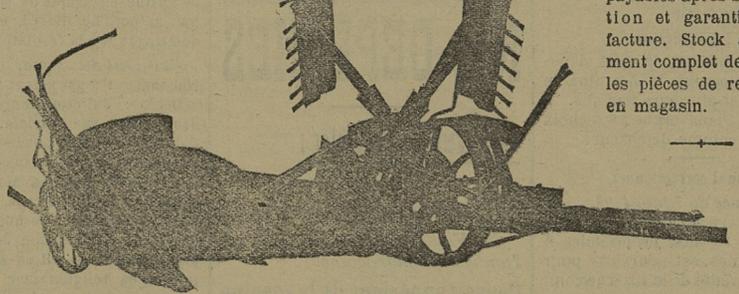
SEUL CONCESSIONNAIRE

de la

Grande Marque **DEERING**

pour les Faucheuses, Moissonneuses, Râteaux et Faneuses.

→←



1.200 attestations dans le département du Lot, à la disposition de tout acheteur.

Les Machines **DEERING** sont vendues à l'essai, payables après satisfaction et garanties sur facture. Stock absolument complet de toutes les pièces de rechange en magasin.

En outre de ces merveilleuses machines, M. ARTIGALAS peut fournir n'importe quelle marque au choix du client, telles que Mac-cornick, Pilter, Plano, etc.  
Installations de moteurs industriels et agricoles pour minoterie, carderie, boulangerie, pompes et électricité. Matériel de battage à bras et à moteur, S-molra, Coupe-racines, Houes Planet, Charrues Brabant.

# Imprimerie A. Coueslant

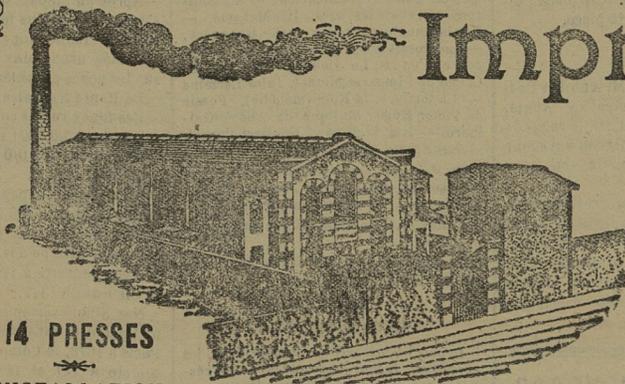
1, Rue des Capucins, CAHORS

### IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neutentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS